

AVIS PUBLIC

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 18 septembre 2024, a été adopté le *Règlement 243-2024 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'ajuster la répartition spatiale des grandes affectations « Villégiature développement » (VD), « Villégiature consolidation » (VC), « Rurale » (RUR) et « Urbaine » (PU) et d'ajuster la limite du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha*. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 novembre 2024 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce sixième jour de décembre deux mille vingt-quatre.



Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Philippe Morin, greffier(ère)-trésorier(ère) et directeur(trice) général(e) de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 11 décembre 2024 2024, à 9 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 décembre 2024, à 9 heures.



Signature